

Conseil Municipal
ARi/SB/HR/MC

**EXTRAIT DES DELIBERATIONS DE LA SEANCE DU CONSEIL
MUNICIPAL DU JEUDI 29 SEPTEMBRE 2016**

L'an deux mille seize, le jeudi 29 septembre à 18 h 33 les membres composant le Conseil Municipal d'Issy-les-Moulineaux, régulièrement convoqués individuellement et par écrit le 22 septembre 2016, se sont réunis au nombre de 40 dans la salle du Conseil Municipal de l'Hôtel de Ville sous la présidence de Monsieur SANTINI, Maire.

Le nombre de conseillers municipaux en exercice : 49

Etaients présents :

SANTINI André	LEVY Alain	DANIEL Pierrick
SUBRINI Paul	SUEUR Joëlle	RIGONI Olivier
LEFEVRE Thierry	SZABO Claire	HOUNTOMEY Céline
ESTRADE-FRANCOIS Isabelle	HELARY-OLIVIER Christine	LIADZE Fabienne
LETOURNEL Edith	KHANDJIAN Arthur	LAKE-LOPEZ Sabine
VESSIERE Martine	POINOT Jeannine	CAM Christophe
KNUSMANN Philippe	GOUZEL Marie-Auguste	ARNOUX Clémence
MARTIN Gérard	BERNADET Nicole	SIMILOWSKI Kathy
SZMARAGD Jean-Marc	PIOT Annie	PUJALON Thomas
GUICHARD Claire	ECAROT Marie	JULHÈS Vivien
PITROU Nathalie	TANTI André	ALEZARD Lysiane
de CARRERE Bernard	RADENNE Jean-Marc	GAMBIEZ Fabienne
PROVOT Christophe	GARRIGUES Maria	AUFFRET Patrick
GUILCHER Ludovic (à partir de 18h58)	BERANGER Etienne (à partir de 18h38)	MARTINEAU Frédéric

Etaients représentés :

L. GUILCHER par P. KNUSMANN (jusqu'à 18h58)
T. ROUSSEL par Paul SUBRINI
S. FARO par M. GARRIGUES
J. COURCELLE-LABROUSSE par O. RIGONI

A. POUJOL par S. LAKE-LOPEZ
C. MILLAN par F. LIADZE
L. BALI par N. BERNADET

Etaients absents :

E. BERANGER (jusqu'à 18h38)
A.L. MALEYRE

Madame Maria GARRIGUES est désignée à l'unanimité pour remplir les fonctions de secrétaire de séance qu'elle accepte.

Publication par affichage : le 6 octobre 2016

Accusé de réception en préfecture
092-219200409-20160929-dcm1-DE
Date de télétransmission : 07/10/2016
Date de réception préfecture : 07/10/2016

CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU JEUDI 29 SEPTEMBRE 2016

N° 1

OBJET : RELATIONS AVEC GRAND PARIS SEINE OUEST – Avis sur les statuts de l'établissement public territorial Grand Paris Seine Ouest.

Monsieur Paul SUBRINI, Premier Maire-Adjoint, chargé des Relations avec Grand Paris Seine Ouest, expose au Conseil Municipal ce qui suit :

Le décret n° 2015-1656 du 11 décembre 2015 constate le périmètre et fixe le siège de l'établissement public territorial Grand Paris Seine Ouest (GPSO), mais ne le dote pas de statuts.

Aux termes de l'article L.5211-5-1 du code général des collectivités territoriales, les statuts d'un établissement public de coopération intercommunale doivent mentionner notamment la liste des communes membres de l'établissement, le siège de celui-ci, le cas échéant la durée pour laquelle il est constitué, les compétences transférées à l'établissement.

Compte tenu de ce qui précède, le Conseil de territoire de GPSO a approuvé, par délibération du 29 juin 2016, les statuts de l'établissement public territorial sur lesquels les Conseils municipaux des communes membres sont appelés à se prononcer.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir se prononcer sur les statuts de l'établissement public territorial GPSO annexé à la présente délibération.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L. 5211-5, L. 5211-5-1 et L. 5219-2,

Vu la loi n° 2014-58 de Modernisation de l'Action Publique Territoriale et de l'Affirmation des Métropoles dite « loi MAPTAM » du 27 janvier 2014 et notamment son article 12,

Vu la loi 2015-995 portant Nouvelle organisation territoriale de la République dite « loi Notre » du 7 août 2015 et notamment son article 59,

Vu le décret n°2015-1656 du 11 décembre 2015 constatant le périmètre de l'établissement public territorial et fixant son siège,

Vu la délibération C2016/06/02 du conseil de territoire de l'Etablissement Public Territorial GPSO du 29 juin 2016 adoptant les statuts,

Vu les statuts de l'établissement public territorial GPSO,

La Commission municipale des Finances s'étant réunie le 15 septembre 2016,

Entendu cet exposé,

Accusé de réception en préfecture 092-219200409-20160929-dcm1-DE Date de télétransmission : 07/10/2016 Date de réception préfecture : 07/10/2016

APRES EN AVOIR DELIBERE

SE PRONONCE favorablement sur les statuts de l'Etablissement Public Territorial GPSO.

Adopté à l'unanimité

S'est abstenue : 1 : L. ALEZARD

Paul SUBRINI
Premier Maire-Adjoint

Accusé de réception en préfecture
092-219200409-20160929-dcm1-DE
Date de télétransmission : 07/10/2016
Date de réception préfecture : 07/10/2016